

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 17h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 juillet 2020, s'est réuni salle des Conférences, en séance publique restreinte, sous la Présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Etaient présents :

Mme Isabelle DEXPERT
Mme Danielle BARREYRE
Mme Isabelle BERNADET
M. Patrick DUFAU
Mme Isabelle POINTIS
Mr Richard BAMALE
Mme Marie-Bernadette DULAU
M. Francis DELCROS
Mme Amandine BARBERE-CANO
M. Laurent SOULARD
Mme Florence DUSSILLOLS
M. Nicolas SERRIERE
Mme Francine CHADEFAUD
M. Patrick DARROMAN
Mme Catherine BERNOS
M. Laurent JOUGLENS
Mme Mélanie MERCADE-MANO
M. Jacques DELLION
Mme Emmanuelle PEIGNIEUX
M. Pierre MONCHAUX
M. Jean-Bernard BONNAC
M. Sébastien LATASTE
Mme Sylvie BADETS

Etaient excusés :

M. Bernard JOLLYS (Procuration à Mme Danielle Barreyre)
M. Julien RIVIERE (Procuration à M. Richard Bamale)
Mme Sonia CILLARD CARRARA (Procuration à M. Patrick Dufau)
Mme Marie-Agnès SALOMON (Procuration à M. J-Bernard Bonnac)

Secrétaire de Séance :

Mme Isabelle POINTIS

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 10 JUILLET 2020

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance comportant seulement trois questions à l'ordre du jour.

Madame Isabelle POINTIS est désignée secrétaire de séance.

1. FINANCES

➤ N° DE 2020 085 : Projet numérisation 3D Cathédrale – Subvention Région Nouvelle-Aquitaine

Madame Marie-Bernadette Dulau indique à l'assemblée qu'une campagne de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la commune a été lancée avec la numérisation des archives anciennes, le nouvel agencement du musée municipal, la mise en place d'un musée à ciel ouvert dans les rues et places de l'ancienne cité et la labellisation « Pays d'art et d'histoire ».

En 2020, la Cathédrale St Jean Baptiste sera de nouveau au cœur d'importantes opérations de réhabilitation (tranches 4 – 5 – 6) et de conservation.

L'incendie survenu à Notre Dame de Paris a conduit la commune à la mise en place d'un plan de sauvegarde et de sécurité du bien.

L'élaboration du plan de sécurité et de sauvegarde s'accompagne également d'un projet de numérisation en 3D de l'édifice. Cette numérisation en 3D a pour but :

- ♦ de conserver l'intégralité des éléments architecturaux et artistiques de l'édifice grâce à la technique de l'image et de l'informatique,
- ♦ d'être utilisée à des fins pédagogiques pour des travaux de recherche et d'animations virtuelles du musée municipal de Bazas
- ♦ de permettre la réalisation d'un film d'animation présentant les différentes phases de construction de la cathédrale.

La Commune poursuit ainsi son programme d'opérations de valorisation du patrimoine à l'appui des nouvelles technologies et notamment la numérisation en 3D de l'édifice.

Le projet organisé en deux phases sera étalé sur deux années (2020 et 2021) :

- Phase 1 : Numérisation de la Cathédrale en 3D
- Phase 2 : création d'un film de valorisation de la Cathédrale et animation

L'estimation pour chaque phase s'élève à 25 000 € HT

Une première délibération a été prise le 17 février 2020 pour solliciter les aides de la DRAC et du Département.

La Région Nouvelle-Aquitaine peut également apporter une aide supplémentaire à hauteur de 20 % du coût du projet au titre du dispositif « projets de médiation du patrimoine ».

Il convient de reprendre la délibération en ajoutant l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Aucune question n'étant posée, la délibération suivante est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de Bernard Jollys) Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau (+ Procuration de Mme Sonia CILLARD CARRARA), Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale (+ Procuration de M. Julien Rivière), Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, M. Jean-Bernard Bonnac (+ Procuration de Mme Marie-Agnès Salomon), M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« A la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, Mme Marie-Bernadette Dulau informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un plan de sécurité et de sauvegarde des œuvres de la cathédrale St Jean Baptiste.

La mise en œuvre du plan de sauvegarde s'accompagne d'un projet de numérisation en 3D de l'édifice, permettant la conservation des données architecturales et artistiques, la transmission et la valorisation du patrimoine aux différents publics.

Le projet organisé en deux phases sera étalé sur deux années (2020 et 2021)

- Phase 1 : Numérisation de la Cathédrale en 3D
- Phase 2 : création d'un film de valorisation de la Cathédrale et animation

L'estimation pour chaque phase s'élève à 25 000 € HT

Le dossier de présentation a été transmis à chaque membre du Conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des aides extérieures auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département.

Le plan de financement sera le suivant :

PHASE 1 (2020) : Numérisation en 3D

Estimation Prestation	25 000 € HT
Aide de la DRAC 30 %.....	7 500 €
Aide du Département 30 % + CDS (coef. de solidarité) 1.2.....	9 000 €
Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « projets de médiation du patrimoine »	5 000 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité.....	3 500 €

PHASE 2 (2021) : Valorisation et animation de la Cathédrale

Estimation Prestation	25 000 € HT
Aide du Département 30 % + CDS (coef. de solidarité) 1.2.....	9 000 €
Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « projets de médiation du patrimoine »	5 000 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité.....	11 000 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- Considérant que la Cathédrale St Jean Baptiste est un monument historique classé ;
- Considérant que cet édifice est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO placé sur un chemin de St Jacques de Compostelle depuis 1998 ;
- Considérant qu'il est urgent de mettre en place un plan de sauvegarde et de transmission pour les générations futures ;
- Vu, le projet de conservation et de valorisation présenté et son plan de financement

APPROUVE la démarche de conservation, de transmission et de valorisation en 3D de la Cathédrale St Jean Baptiste et son plan de financement.

DECIDE d'engager cette prestation en deux phases (2020-2021)

APPROUVE l'attribution de l'aide de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au taux de 30 % soit 7 500 € pour la phase 1.

SOLLICITE l'aide de la REGION Nouvelle-Aquitaine au taux de 20 % soit 5000 € pour chaque phase au titre du dispositif « projets de médiation du patrimoine ».

SOLLICITE l'aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 30 % + CDS 1.2 soit 9 000 € pour chaque phase.

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions et à préfinancer la TVA.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tout acte en découlant.

2. CULTURE

➤ N° DE 2020 086 : le Polyèdre – Charte d'accueil des collectivités et des scolaires

Madame Marie-Bernadette Dulau indique à l'assemblée que pour compléter le règlement intérieur du Polyèdre, le Conseil Municipal doit valider le projet de charte d'accueil pour les collectivités et pour les scolaires.

Les projets de charte ont été transmis à l'ensemble des membres.

Aucune question n'étant posée, la délibération suivante est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de Bernard Jollys) Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau (+ Procuration de Mme Sonia CILLARD CARRARA), Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale (+ Procuration de M. Julien Rivière), Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadeaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, M. Jean-Bernard Bonnac (+ Procuration de Mme Marie-Agnès Salomon), M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Le règlement intérieur du Polyèdre voté en séance du 06 juillet est complété par la charte d'accueil des collectivités et groupes scolaires définissant les modalités et conditions d'accès au Polyèdre.

Madame Marie-Bernadette Dulau propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les chartes d'accueil, dont un exemplaire a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

APPROUVE les chartes d'accueil de la bibliothèque-médiathèque le Polyèdre pour les collectivités et les scolaires.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »



Charte d'accueil des classes et groupes.docx.pdf



Charte d'accueil des collectivités.docx.pdf

3. URBANISME

➤ **N° DE 2020 087 : Vente d'un terrain communal à l'entreprise CROUZET DAVID SERVICES (CDS)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur David CROUZET, responsable de l'entreprise CROUZET DAVID SERVICES (CDS), située actuellement à la ZI de Bazas, qui a transmis une promesse d'achat du terrain communal situé à Bazas, à la jardiasse-est (à côté du magasin EKIS chemin des Princes), cadastré section A N° 717 d'une superficie de 7589 m², au prix de 18 € HT le mètre carré. Monsieur David CROUZET souhaite implanter son activité actuelle.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette cession.

Aucune question n'étant posée, la délibération suivante est approuvée à l'unanimité des membres présents par Mme Isabelle Dexpert, Mme Danielle Barreyre (+ procuration de Bernard Jollys) Mme Isabelle Bernadet, M. Patrick Dufau (+ Procuration de Mme Sonia CILLARD CARRARA), Mme Isabelle Pointis, M. Richard Bamale (+ Procuration de M. Julien Rivière), Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Francis Delcros, Mme Amandine Barbère-Cano, M. Laurent Soulard, Mme Florence Dussillols, M. Nicolas Serriere, Mme Francine Chadefaud, M. Patrick Darroman, Mme Catherine Bernos, M. Laurent Jouglens, Mme Mélanie Mercade-Mano, Mme Emmanuelle Peignieux, M. Pierre Monchaux, M. Jean-Bernard Bonnac (+ Procuration de Mme Marie-Agnès Salomon), M. Sébastien Lataste, Mme Sylvie Badets.

« Monsieur David CROUZET, gérant de l'entreprise CROUZET DAVID SERVICES (C.D.S.) souhaite acquérir un terrain communal situé à la Jardiasse-est, cadastré section A N° 717 d'une superficie de 7589 m².

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de céder cette parcelle de terrain viabilisé au prix de 18 € HT le m² soit 136 602 € HT. Les frais de branchement inhérents des différents réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement, téléphone) seront à la charge de l'acquéreur ainsi que le frais d'actes notariés.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *Vu, les articles L 2121.29 du C.G.C.T. stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;*
- *Vu, l'article L 2241.1 et suivants du C.G.C.T. précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières réalisées par la commune, que toute cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal ;*
- *Vu, l'avis du service des Domaines ;*
- *Vu, la promesse d'achat signée par M. David CROUZET responsable de l'entreprise **CROUZET DAVID SERVICES (C.D.S.)** ;*

DECIDE de vendre à l'entreprise **CROUZET DAVID SERVICES (C.D.S.)** gérée par Monsieur David CROUZET dont le siège est sur la commune de Bazas, « la jardiasse-est », un terrain communal viabilisé au lieu-dit « la jardiasse-est » cadastré section A N° 717 d'une superficie de 7589 m² au prix du 18 € hors taxe le m² soit 136 602 € HT (163922.40 € TTC).

DECIDE que cette vente est consentie aux conditions suivantes :

- dès l'obtention du permis de construire
- et prise en charge par l'acquéreur des frais de branchement des différents réseaux

DECIDE que l'acquéreur prendra à sa charge les frais notariés et les frais de branchement aux différents réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement, téléphone).

CHARGE l'office notarial SCP Notaires associés à Bazas, de représenter la commune pour cette cession.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tous actes en découlant, ou en cas d'absence, un adjoint. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.